

03 avr 2014 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2014

Accord de coopération concernant le sans-abrisme

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Ce projet d'accord de coopération, prévu dans l'accord de gouvernement, intervient entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Il vise à déterminer les rôles et les responsabilités de chaque niveau de pouvoir dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi. Le projet a été développé selon les grands principes suivants :

- la nécessité de délimiter et cerner les compétences de chacun
- prévoir une concertation structurelle entre tous les partenaires
- poser les jalons d'une meilleure harmonisation de la politique en la matière
- arriver à une coopération mieux coordonnée et plus étroite

Le projet d'accord de coopération prévoit également une coopération concrète en ce qui concerne l'accueil hivernal des sans-abris. Il est transmis au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat
à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte
contre la pauvreté
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.fedasil.be>